



ACADÉMIE TOULOUSAINNE DE BILLARD

Maison de quartier Lapujade. 5 rue Michel Ange 31200 TOULOUSE. 05 34 44 98 27.

atb.billard@free.fr

REGLEMENT INTERIEUR

- L'ATB est un club affilié à la FFB et à ce titre la **licence** fédérale est **obligatoire**.
- L'ATB est une association loi de 1901 et n'est donc pas une salle commerciale, les membres bénéficient d'avantages (notamment tarifaires et qualité du matériel) mais en contrepartie ont aussi des devoirs de participation active à la vie du club (être présent aux compétitions organisées au club, participer à la propreté de la salle (mettre les bouteilles vides à la poubelle, ramasser les papiers, fermer les fenêtres etc...) , prendre soin et entretenir le matériel etc.....).
- Il est rappelé que les membres du bureau ne sont que des bénévoles.

Règles de vie du club :

- L'accès au bureau est strictement réservé aux membres du Comité Directeur.
- Les membres du bureau sont chargés de la distribution et de l'encaissement des boissons, forfaits journaliers et accessoires (bleus, procédés, manchons etc....)
- Mettre obligatoirement votre forfait (journalier ou annuel) sur le marqueur lorsque vous jouez au billard.
- Forfait journalier : le joueur doit écrire lui même la date du jour et son nom sur le ticket.
- En cas d'affluence la durée d'utilisation d'un billard est limitée à 1h30. Les joueurs attendant un billard doivent s'inscrire en liste d'attente sur le tableau prévu à cet effet (1 tableau d'attente 2m80 et 1 tableau 3m10) .
- En cas d'affluence sur les 3m10, il est demandé aux joueurs classés sur 2m80 de céder la place aux joueurs classés sur 3m10 (uniquement si un 2m80 est disponible).
- Après avoir joué : Couvrir systématiquement le billard si personne ne prend la relève.
- La personne qui utilise en premier le billard (celui qui retire la couverture du billard) doit passer l'aspirateur et nettoyer les billes avant de jouer.

Forfaits journaliers :

- Afin de permettre aux joueurs d'autres clubs de nous rendre visite et à des joueurs non-licenciés de découvrir le billard, les joueurs n'ayant pas de cotisation annuelle peuvent accéder aux installations en obtenant un forfait journalier.
- Pour obtenir un forfait journalier, le joueur doit se manifester à un membre du bureau dès son arrivée à l'ATB.
- Si aucun membre du bureau n'est présent, le joueur peut commencer à jouer. Le premier membre du bureau qui arrivera à l'ATB viendra alors auprès du joueur non-membre pour lui vendre un forfait journalier.
- Les joueurs non-membres doivent respecter les règles de vie ci-dessus au même titre que les joueurs membres.